



La CGT
des établissements
d'Enseignement supérieur
et de Recherche

*Pour un Service public national
d'Enseignement supérieur et de Recherche,
laïque, démocratique et émancipateur*

Montreuil, le 21 janvier 2025

À : M. Philippe Baptiste, Ministre de
l'enseignement supérieur et de la recherche

Cc : M. Boris Melmoux-Eude, DGRH de l'ESR

Objet : Préavis de grève à compter du jeudi 16 janvier 2025 pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)

Monsieur le Ministre,

Les difficultés que connaissent les travailleuses et les travailleurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont pas nouvelles. Elles se sont amplifiées considérablement depuis les restructurations imposées à un secteur déjà en difficulté depuis 2007 et la loi Liberté et Responsabilité des Universités. Les fusions d'établissements et de composantes, les changements statutaires incessant, sans parler de la tragi-comédie des ComUE, imposées par les lois ou ordonnances de 2007, 2013 et 2018, sans jamais respecter l'obligation d'évaluer les risques professionnels de ces changements d'organisation (directive 1989/391/CEE), ont épuisé une majeure partie des collègues concernés.

La pénurie budgétaire depuis 2011 est venue s'ajouter à ce démantèlement. Alors que **le nombre d'étudiants inscrits à l'université augmentait de 13 % entre 2010 et 2022** (+177 000 étudiants), le nombre d'enseignants-chercheurs recrutés **diminuait de 33 %** (de 2874 à 1935 recrutements)¹. Pour combler cette carence, le recours aux vacataires, précaires parmi les précaires, a explosé !

Sur cette même période (2010 à 2022), **les salaires ont perdu 17 % de leur pouvoir d'achat**. Cette perte s'élève à **27 % depuis 2000, soit de -519 € à -1790 € de pertes mensuelles selon les catégories** (voir [notre page sur la perte de pouvoir d'achat dans l'ESR](#)). Sans même parler des bâtiments, dont 62 % seraient dans un état de délabrement avancé selon [un rapport récent de l'IGÉSR](#)². L'efficacité énergétique des 16,2 millions de m² des bâtiments de l'ESR serait 20 fois plus mauvaise que les normes récente en la matière selon [le Projet de Loi de Finance \(PLF\) 2025](#) censuré en décembre 2024 !

Sans surprise, la crise politique est venue s'ajouter à la crise sociale. Faisant fi du vote des Français qu'il avait lui même précipitamment provoqué, Le Président Macron refuse de demander à la première force politique du pays, le Nouveau Front Populaire, de former un gouvernement. Ce qui a provoqué la censure le 4 décembre 2024. Pour notre part nos revendications n'ont pas changé.

Jean-Marc NICOLAS
Secrétaire général

CGT FERC Sup
263 rue de Paris
Case 544
93515 Montreuil Cédex

Tel : +33 155 82 76 28
+33 (0)6 01 79 89 69

Email : ferc-sup.sg@ferc.cgt.fr

1. L'[État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France 2023](#)

2. Défis et opportunités dans la gestion du patrimoine immobilier des établissements ESR, N° 22-23-264, Avril 2024



La CGT
des établissements
d'Enseignement supérieur
et de Recherche

Pour un Service public national
d'Enseignement supérieur et de Recherche,
laïque, démocratique et émancipateur

En conséquence, la CGT FERC Sup dépose un préavis de grève à compter du mardi 21 janvier 2025 jusqu'au vendredi 18 avril inclus, afin d'obtenir :

- Une augmentation immédiate du point d'indice de 27 % et son indexation sur le coût de la vie ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- La retraite à 60 ans après 37,5 années de cotisations ;
- L'ouverture des postes de titulaires nécessaires pour assurer le service public de l'ESR, qui a été très sérieusement dégradé par le manque de moyens en quelques années ;
- La titularisation des contractuels occupant des postes pérennes ;
- Une revalorisation indemnitaire pour tous les agent-es à hauteur de 25 % du traitement indiciaire ;
- Une rénovation massive du patrimoine de l'ESR, actuellement une immense passoire thermique...
- L'arrêt des classements « d'excellence », et en particulier la dernière mouture des laboratoires-clés (*Key-labs*) poussée unilatéralement par le Président du CNRS ;
- Une baisse du temps de travail pour atteindre les 32h hebdomadaires sur 4 jours ;
- L'abrogation de ParcoursSup, la fin de la sélection à l'Université et le respect du baccalauréat, premier grade universitaire ;
- La création d'une allocation étudiante et la construction massive de logements étudiants gérés par les CROUS ;

La colère des travailleuses et des travailleurs nourrira la mobilisation par la grève afin d'accompagner les votes de la représentation nationale, conformément à l'article 25 de la constitution de 1793, la première de l'Histoire à être adoptée au suffrage universel direct : **« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »**

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en notre indéfectible attachement au service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et recevez nos salutations syndicales,

Jean-Marc NICOLAS

Secrétaire Général de la CGT FERC Sup

Jean-Marc NICOLAS
Secrétaire général

CGT FERC Sup
263 rue de Paris
Case 544
93515 Montreuil Cédex

Tel : +33 155 82 76 28
+33 (0)6 01 79 89 69

Email : ferc-sup.sg@ferc.cgt.fr